

Association culturelle : sécuriser son régime fiscal tout en diversifiant ses ressources

DR-CULT



FOAD
3,5 heures

Ma compagnie de création artistique est-elle soumise aux impôts commerciaux ? Quelles sont les spécificités fiscales de l'activité culturelle ? Comment sécuriser mon régime fiscal tout en diversifiant mes ressources ?

A travers des exposés théoriques, des études de cas et des conseils pratiques, cette formation vous donnera les outils pour diversifier vos ressources tout en sécurisant votre régime fiscal.

OBJECTIFS

- Acquérir les bons réflexes en termes de fiscalité des associations artistiques
- Savoir déterminer le régime fiscal applicable à une association artistique
- Connaître et maîtriser les outils fiscaux permettant de développer ses ressources
- Disposer des outils pour sécuriser son régime fiscal

PROGRAMME

Principe général d'exonération fiscale des associations culturelles

- Pourquoi un statut associatif dans le spectacle vivant ?
- Quels sont les associations artistiques concernées par l'exonération fiscale ?
- Quels sont les critères d'exonération fiscale des associations artistiques ?

Construire le modèle économique de mon association artistique non lucrative

- Comment viabiliser le budget de ma compagnie ?
- Le recours au mécénat culturel ?
- La réalisation de recettes commerciales

La fiscalité de mon association artistique lucrative

- Les principaux impôts applicables au spectacle vivant
- Comment construire le financement de ma compagnie fiscalisée ?

Étude d'un cas concret : mon budget idéal à atteindre !

METHODES PEDAGOGIQUES

- **Théorie** : Rappel des règles fiscales applicables aux associations de création artistique
- **Étude de cas** : Étude de cas concrets au travers de la jurisprudence et étude d'un budget de création idéal
- **Conseils et préconisations** : Délivrance de conseils et préconisations pour sécuriser son régime fiscal et diversifier ses ressources.
- **Documentation** : Remise d'un document de synthèse à l'issue de la formation.
- **Évaluation des acquis** : Des QCM permettent aux stagiaires d'évaluer leurs acquis.

FORMATEURS

Julien DAUSSY, Avocat conseil au service des acteurs associatifs et de la Culture et Formateur (Réseau MOOVJEE, Programme Émergence, Forum Entreprendre dans la Culture (Ministère de la culture), Université)

Cécile COMBARET, coordinatrice de projets culturels et ancienne avocate fiscaliste



DATES

- **Vendredi 13 décembre 2024**
de 14h00 à 17h30
- **Jedi 20 mars 2025**
de 14h00 à 17h30

PUBLIC

- Bénévole, dirigeant, adhérent
- Porteur de projet associatif
- Salarié d'association
- Personne en recherche d'emploi, en reconversion ou en mécénat
- Administrateur de compagnies, exploitant associatif d'un lieu de diffusion, organisateur de festivals...

PREREQUIS

- Aucun prérequis en matière de connaissance juridique

TARIF

Etudiant : 50 €

Porteur de projet : 80 €

Bénévole (asso adhérente) : 130 €

Bénévole (asso non-adhérente) : 170 €

Salarié : 420 €



Accessibilité : Nous nous tenons à votre disposition pour discuter de vos besoins spécifiques, afin de faciliter l'accès à nos formations.

Renseignement et inscription :

01 48 83 66 40 - cda@cda-asso.com